

| Lundi 29 janvier 2018

Gouvernement d'entreprise : L'AFG renforce ses recommandations à l'occasion de leur 20^{ème} anniversaire

L'industrie de la gestion d'actifs mène depuis **vingt ans** une action **volontariste et régulièrement renforcée en matière de gouvernement d'entreprise**, facteur clé de son action de promotion de la qualité des actifs, de l'investissement responsable et de l'épargne longue.

Dans ce cadre, elle publie depuis 1998 un **recueil de Recommandations sur le gouvernement d'entreprise** relatives aux **assemblées générales et aux conseils d'administration des sociétés cotées**.

Comme chaque année, en amont de la saison des assemblées générales, l'AFG publie une mise à jour de ces recommandations, qui aident les sociétés de gestion dans l'exercice de leurs votes.

Les principales **modifications 2018** portent sur les points suivants :

- Recommandation aux émetteurs d'**accroître** régulièrement la **proportion de femmes** au sein de leur **comité exécutif** ;
- Intégration des **cyber-risques** et des **modalités organisationnelles de gestion de crise** dans la cartographie des risques transmise au Conseil et discutée en son sein ;
- Affirmation de l'importance pour les membres des conseils d'administration ou de surveillance de s'imprégner de la **culture de l'entreprise** ;
- Souhait que toute modification de la composition du conseil d'administration soit systématiquement portée à la connaissance des actionnaires.
- Précisions quant aux **exigences de transparence** en matière de **rémunération**, notamment sur les critères d'attribution de la **part variable**.

L'AFG participe activement aux réflexions sur le gouvernement d'entreprise :

- **en France**, implication dans les débats sur le GE : dialogue régulier avec le Medef, l'AFEP et l'ANSA ; contacts fréquents avec l'ADAM, Proxinvest et ISS ; membre fondateur de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et membre de l'Association Française pour le Gouvernement d'Entreprise (AFGE).
- **en Europe** : participation aux consultations de la Commission sur les directives ayant un impact en matière de GE, dans le but prioritaire de faciliter le vote transfrontière, et aux travaux de l'EFAMA et de PensionsEurope.
- **au niveau international** : participation active aux travaux de l'*International Corporate Governance Network (ICGN)*, qui a tenu sa conférence européenne à Paris en décembre 2017.

* * *

« Bien gérer, c'est aussi bien voter »

Depuis vingt ans, la profession de la gestion d'actifs mène une action volontariste et régulièrement renforcée en matière de gouvernement d'entreprise.

En 1997 : dans son code de déontologie, l'AFG **recommande aux gérants d'exercer les droits de vote** afférents aux titres détenus dans les OPCVM. Création de la **Commission « gouvernement d'entreprise »** présidée par Jean-Pierre Hellebuyck.

En 1998 : **publication d'un ensemble de recommandations** relatives aux assemblées générales et aux conseils d'administration des sociétés françaises faisant appel public à l'épargne (document actualisé à seize reprises).

En 2000 : un **programme de veille** est mis en place afin de faciliter l'exercice du droit de vote des sociétés de gestion en les alertant lorsque les résolutions soumises aux assemblées générales des sociétés du CAC 40 sont contraires à ces recommandations.

En 2002, deux nouvelles étapes sont franchies :

- les alertes envoyées aux membres de l'association sont rendues publiques sur le site de l'association et donc consultables par tous ([www.afg.asso.fr/gouvernement d'entreprise](http://www.afg.asso.fr/gouvernement_d'entreprise))
- le programme de veille est élargi au SBF 120.

En 2003 : l'association attire désormais aussi l'attention de ses membres sur l'importance particulière de l'exercice du droit de vote dans certaines assemblées générales.

En 2007 : création de la **Chaire « Finance durable et investissement responsable »** dont les questions liées à la gouvernance des entreprises socialement responsables sont l'un des principaux axes.

En 2001, 2004, et chaque année depuis 2006: actualisations des recommandations de l'AFG.

* * *

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 950 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et environ 2 050 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

Contact :

Alexandra Imbert, directeur de la communication, a.imbert@afg.asso.fr, 01 44 94 96 59



AFG - 41 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

Tél. : 33 (0)1 44 94 94 00

afg@afg.asso.fr - www.afg.asso.fr